

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 3 mars 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi dix mars à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **106**

Nombre de membres présents : **61**

Etaient présents :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
Délégués titulaires : Mme BARILLON, Mme BONAMY, M. BOURGUIGNON, M. CHRETIEN, Mme COUE DA SILVA, M. COUTANCEAU, M. DEGOULET, M. DESMEULLES, M. DUTHILLEUL, M. FLAUST, M. GOUTTE, M. GUENNOC, M. HARDOUIN, Mme LAMY, M. LE LAN, M. LECERF, Mme LEFEVRE-PROKOP, Mme LEGRAND, M. MATHON, M. PINTHIER, M. PRIEUX, M. RENARD, M. ROBERT, Mme SASSIER, M. SIX, M. VINCENT.
Délégués suppléants : M. ALLAIRE, M. DAOUT.
- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE, M. COOL, M. DESHAYES, M. GALLIER, M. GUILLOT, M. LOUIS, Mme NOGUES, Mme WASSNER.
Délégué suppléant : M. BENARD.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
Délégués titulaires : M. DELAHAYE, M. GAUQUELIN, M. LENEZ.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE, Mme DUBOS, M. GERMAIN, Mme GRANA, Mme LELIEVRE, M. PAZ.
Délégué suppléant : M. PICODOT.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
Délégués titulaires : M. DENOYELLE, M. MAUGER.
Délégué suppléant : M. LANDREIN.
- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
Délégués titulaires : M. DELPRAT, Mme FIEFFÉ, M. VALENTIN.
Délégué suppléant : M. BOUJRAD.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE**
Délégués titulaires : M. BLAIS, M. DEWAELE, M. LE BRET, M. LEBRETHON.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES**
Délégués titulaires : M. PESQUEREL.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE**
Délégués titulaires : M. CARVILLE, Mme ONRAED.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
Délégués titulaires : M. BAIL, M. BERNARD, M. BERTHAUX, M. BOULEY, M. DESVAGES, Mme DIOUF, M. DIVIER, M. ESCACH, M. GUIDI, M. JOBEY, M. LANDEMAINE, M. LANGLOIS, M. LIZORET, M. LOUVEL, M. MARIE, M. MATHON, M. MONTONI, M. POTTIER, M. RAVENEL, M. RIVOIRE, M. SERÉE, M. SIMAR, Mme THOMAS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20260310-20260310-CAEN LA MER

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Affichage **51/03/2026**

Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org



- ⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE
Délégués titulaires : M. BRIARD, M. GILAIN,
Mme LAMY, Mme REVERT.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
Délégués titulaires : M. BOSSARD, M. DUPONT-FEDERICI.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
Délégué titulaire : M. HILBÉ.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
Délégué titulaire : Mme BLANCHER, M. GOBÉ.
- ⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE
Délégués titulaires : M. VANDERMERSCH, M. VAUTIER.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES
Délégués titulaires : M. GUILLEMETTE, Mme LONCLE, M. OUIN.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FALAISE
Délégués titulaires : M. ALIMECK, M. GUILLEMOT.

Etaient absents (délégués titulaires) :

- ⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER
Délégués titulaires : M. ADAM, Mme BURGAT, Mme FIQUET, M. GOBERT, M. LECOQ, M. RENOUF,
Mme RIBALTA.
- ⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE
Délégués titulaires : M. MARIE, M. TISSIER, M. VIGAN.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES
Délégué titulaire : M. AMILCAR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310-260310_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Affichage : 11/03/2026



SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

12. FINANCES - EXERCICE 2026 – DECISION MODIFICATIVE N°1

La présente décision modificative a pour objet l'inscription de crédits supplémentaires et le vote des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution des budgets.

Suite aux estimations des consommations de crédits, des ajustements sont opérés.

En section d'investissement, les inscriptions suivantes sont proposées :

En dépenses :

- + 201 903 € - Tri - Rachat actions Normantri
- + 3 € - Tri - Rachat actions Normantri
- - 3 € - Incinération – Emprunt d'équilibre

En recettes :

- + 201 903 € - Tri - Rachat actions Normantri

Les ajustements budgétaires sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	DM1 2026
041	Opérations patrimoniales	201 903,00
Total dépenses d'ordres		201 903,00
16	Emprunts et dettes assimilés	- 3,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	3,00
Total dépenses réelles		-
Total dépenses d'investissement		201 903,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	DM1 2026
041	Opérations patrimoniales	201 903,00
Total dépenses d'ordres		201 903,00
Total dépenses réelles		-
Total recettes d'investissement		201 903,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310-260310_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Affichage : 11/03/2026



Comité du mardi 10 mars 2026

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'instruction comptable ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

ADOpte le projet de Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2026,

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme



Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310-260310_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Affichage : 11/03/2026

